

**PROCÈS-VERBAL****Séance du 06 JUILLET 2022**

L'an Deux Mil vingt-deux et le 06 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Salle la Varenne, afin de garantir le respect des mesures sanitaires et l'accueil du public, sous la Présidence de Monsieur Michel DUMAINE, Maire.

Le Président, ayant ouvert la séance à 20 h 00, a effectué l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT – le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un membre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Brigitte VIARMÉ-DUFOUR a été élue secrétaire.

La feuille de présence est signée par les membres présents.

Date de l'avis de la convocation nominative, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre des délibérations : le 29 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents à la séance : 13
Absents excusés ayant donné pouvoir : 2
Absents : 2

Étaient présents :

M. DUMAINE, G. GUESDON, B. VIARMÉ-DUFOUR, H. TOUTAIN, N. COURTEILLE, P. TOUTAIN, A. DUVAL, R. POTTIER, D. LEPAGE, A. GUYOMARD, C. BARON, A. GUÉNIOT, C. LAÏNÉ.

Étaient excusés : S. FRANCOIS.

Étaient excusés avec pouvoir :

Absents votant par procuration : 1 :	Ayant donné pouvoir à :
S. LECOCQ	G. GUESDON
I. LEMÉE	N. COURTEILLE

Étaient absents : M. THALASSINAKI-RADOUX.

ORDRE DU JOUR

- Attribution des lots du marché du skate Park.
- Transfert des terrains au budget annexe du lotissement J. Moulin.
- Acquisition matériel informatique l'école maternelle.
- Validation devis travaux de voirie.
- Affaires diverses.
- Questions diverses.

ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ DU SKATE PARK :

Délibération n° 2022/054

Vu la délibération n° 2022/028 en date du 13 avril 2022 portant création d'un skate Park, à côté du City Park, validation du plan de financement et autorisant Monsieur Le Maire a lancé les consultations pour le marché.

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT ;

Vu les articles 25 et 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics permettant de recourir au marché à procédure adaptée pour les marchés publics de travaux et de fournitures d'un montant inférieur à 5 225 000 HT ;

Cette consultation a été lancée le 19 mai 2022 pour une remise des offres fixée au 15 juin 2022 à 18 h 00 et portait le numéro 2022 MAPA001. L'objet du marché est : « Fourniture et pose d'une aire de glisse urbaine (Skate Park) avec création d'une plateforme réceptrice et fourniture et pose d'une tonnelle ».

La consultation comprenait 3 lots comme suit :

LOT 01 - Création de la plateforme (réceptrice du Skate Park).

LOT 02 - Fourniture et pose d'un Skate Park, de sa clôture de protection et de mobilier urbain.

LOT 03 – Fourniture et pose d'une tonnelle.

Suite à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres et Monsieur Le Maire proposent de retenir les prestataires suivants :

LOT 01 : trois offres ont été déposées, toutes ont été déclarées régulières. La meilleure offre, positionnée en 1ère place tant d'un point de vue technique que financier, est la suivante :

<i>N° de lot</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Prestation</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Lot 01	Société ÉLIE BLIN Travaux Publics 8 La Perrière Taillebois 61100 Athis Val de Rouvre	Réalisation d'une imprégnation et fourniture et mise en œuvre d'enrobé – 375 m².	9 375,00 €	11 250,00 €

LOTS 02 et 03 : une seule offre pour chacun des lots a été déposée – elles ont toutes deux été déclarées régulières :

<i>N° de lot</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Prestation</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Lot 02	Société CAMMA SPORTS 9 rue de la Croix du Hindré 35310 Bréau sous Montfort	Fourniture du skate Park. Fourniture de la palissade. Fourniture bancs assis debout. Fourniture du panneau. Pose de l'ensemble des fournitures.	24 670,00 € 10 820,00 € 365,00 € 125,00 € 10 820,00 €	29 604,00 € 12 984,00 € 438,00 € 150,00 € 12 984,00 €
	TOTAL		46 800,00 €	56 160,00 €
Lot 03	Société CLOSYSTEM 180 Z.I. Ouest 14650 Carpiquet	Fourniture et pose d'une tonnelle de forme carrée sans plancher ni couverture.	5 501,09 €	6 601,31 €

Montant total du marché : 61 676,09 € HT soit 74 011,31 € TTC soit 323,91 € HT de moins que le montant prévu au plan de financement.

Il est précisé que les poubelles/corbeilles pour cette nouvelle zone n'ont pas été intégrées au marché étant donné que le Conseil Municipal, par délibération n° 2022/048 en date du 15 juin 2022, a décidé d'en acquérir auprès de la société Guibout Matériaux à Flers.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé présenté par Monsieur Le Maire,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 29 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances, réunie le 11 avril 2022, portant sur le plan de financement et un montant de dépense de 62 000 € HT ;

et après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE de retenir les propositions de la commission d'appel d'offres pour les LOTS 01, 02 et 03 telles que présentées ci-dessus ;

ANNEXE le rapport d'analyse à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision et à mandater les dépenses correspondantes ;

PRÉCISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2022 en section investissement

RAPPORT D'ANALYSE ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2022/054

FOURNITURE ET POSE D'UNE AIRE DE GLISSE URBAINE (SKATE PARK) AVEC CRÉATION D'UNE PLATEFORME RÉCEPTRICE ET FOURNITURE ET POSE D'UNE TONNELLE - MARCHÉ 2022MAPA001			
DATE RETOUR DES OFFRES – MERCREDI 15 JUIN 2022 à 18 heures 00			
Les soumissionnaires doivent remettre les éléments suivants au titre de l'offre : la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4), le cas échéant, la décomposition du prix, dûment complétée et datée, le CCAP, dûment paraphé, signé et daté, le CCTP, dûment paraphé, signé et daté, le certificat de visite, dûment signé par la personne chargée de la visite, le cadre de mémoire technique, dûment complété, daté et contenant toutes les rubriques nécessaires à l'analyse des offres ;			
Les candidats sont invités à limiter leur offre aux seuls documents et informations nécessaires à leur appréciation au regard des critères d'analyse des offres.			
résultats de la consultation			
	N° 1	N°2	N°3
lot 01	ELIE BLIN TP	EIFFAGE	T.P. B. PRÉVEL
lot 02	CAMMA SPORTS		
lot 03	CLOSYSTEM		
TOTAL FINANCIER - HT			
lot 01	9 375,00 €		travaux 9 375,00 €
lot 02	46 800,00 €		équipements-mat 52 801,09 €
lot 03	5 501,09 €		nota : voir dossier leader
TOTAL	61 676,09 €		
prévision	62 000,00 €		
écart	-323,91 €		

LOT 01 - Création de la plateforme (réceptrice du Skate Park)

Nom des candidats	EIFFAGE		ELIE BLIN TP		TP B. PRÉVEL	
	valeur technique	valeur financière	valeur technique	valeur financière	valeur technique	valeur financière
Moyens en personnel et matériel affectés au chantier 20%	20,00%		20,00%		20,00%	
Qualifications de l'entreprise (et sous-traitants) 5%	5,00%		5,00%		5,00%	
Caractéristiques techniques 65%	65,00%		65,00%		65,00%	
Environnement et déchets 10%	10,00%		10,00%		10,00%	
Critère de prix (offre la mieux disante = note maximale)		9 600,00 €		9 375,00 €		10 500,00 €
sous-totaux	100,00%	9 600,00 €	100,00%	9 375,00 €	100,00%	10 500,00 €
totaux	100,00%	9 600,00 €	100,00%	9 375,00 €	100,00%	10 500,00 €
résultats	1	2	1	1	1	3

LOT 02 - Fourniture et pose d'un Skate Park, de sa clôture de protection et de bancs.

Nom des candidats	CAMMA SPORT	valeur financière				délai exécution
		skate park	palissade	banc assis debout	pose	
					panneau	fourniture et pose skate park
						9 semaines - date de l'OS + 9 semaines congés annuels du 18 juillet au 21 août 2022
Moyens en personnel et matériel affectés au chantier 20%	20,00%	24 670,00 €	10 820,00 €	365,00 €	10 820,00 €	125,00 €
Qualifications de l'entreprise (et sous-traitants) 5%	5,00%					
Caractéristiques techniques 70%	70,00%					
Environnement et déchets 5%	5,00%					
Critère de prix (offre la mieux disante = note maximale)						fourniture et pose palissage et 2 bancs 5 semaines - à compter de la date de fin de la pose du skate park congés annuels du 18 juillet au 21 août 2022
sous-totaux	100,00%	24 670,00 €	10 820,00 €	365,00 €	10 820,00 €	125,00 €
totaux	100,00%	46 800,00 €				

Observations : l'offre de la société CAMMA Sport est la seule pour ce lot.

Nom des candidats		CLOSYSTEM		OFFRE ÉCARTIÈREMENT CONFORME AU CHAPITRE DES CHARGES. BOISQUE EN PIN TRAITÉ CLASSE 4 contre PEFC. Dimension de surface couverte : 4,50 x 4,50 m. Facette carrée totalement ouverte. Tont composé de 4 pans avec débords de toit de 30 cm de chaque côté. Pente de toit de 21°. Hauteur du faitout au moins 1 m. Distribution des poteaux : 3,5 x 1,5 m. Pis de plancher. Pis de couverture. Pose sur poteaux enrobés en acier galvanisé immergés sur 100 cm dans le sol.	fourniture et pose de la tonnelle
	valeur technique	valeur financière			
Moyens en personnel et matériel affectés au chantier	20%			2 possibilités : * dès la fin de la réalisation de la plateforme * à la fin du chantier	
Qualifications de l'entreprise (et sous-traitants)	5%				
Caractéristiques techniques	70%	5 501,09 €			
Environnement et déchets	5%				
Critère de prix (offre la mieux disante = note maximale)					
sous-totaux	100,00%	5 501,09 €			
totaux	100,00%	5 501,09 €			

Observations : l'offre de la société CLOSYSTEM Sport est la seule pour ce lot

Monsieur Michel Dumaine précise que la clôture de cette structure permettra une mise en sécurité des utilisateurs et spectateurs.

TRANSFERT DES TERRAINS AU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT J. MOULIN :

Délibération n° 2022/055

Vu la délibération n° 2018/001 en date du 24 janvier 2018 portant création du lotissement Jean Moulin et du budget annexe associé ;

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune est propriétaire des parcelles suivantes :

N° parcelle	Origine de propriété	Surface m ²	date acte d'acquisition
ZC 27	Vardon	29 240	27/02/2008
AE 16	Prunier	3 590	23/12/2009
ZC 113	Remembrement	17 984	PV 20/11/1991
Partie non cadastrée	Chemin rural	146	

Une partie de ces parcelles, d'un montant de 25 879.35 €, constituent le périmètre du lotissement Jean Moulin font parties du patrimoine de la commune et sont répertoriées à l'inventaire du budget de la commune comme suit :

N° parcelle	Surface à transférer m ²
ZC 27	4 755
AE 16	2 659
ZC 113	7 687
Non cadastrée	146

Considérant que la réalisation d'une opération de lotissement est considérée comme une opération économique et que lorsque les terrains à aménager font partie de l'inventaire et de la comptabilité du budget principal, la commune doit transférer les biens concernés du budget principal au budget annexe du lotissement par le biais d'une cession à titre onéreux pour un montant égal à la valeur vénale du terrain.

Ces transferts généreront des écritures comptables avec des titres au compte 775 sur le budget principal (plus les opérations de constatation de plus ou moins-value) et des mandats au compte 6015 sur le budget du lotissement. L'évaluation financières des parcelles a été calculée en fonction de leur coût d'acquisition par la commune.

Il est à noter qu'une des parcelles est issue du remembrement et une autre est non cadastrée (partie chemin rural).

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé

et après en avoir délibéré, et à la majorité absolue des membres présents ou représentés, DÉCIDE du transfert, à titre onéreux, au budget annexe du lotissement Jean Moulin des parcelles suivantes :

N° parcelle	Surface m ²
ZC 27	4 755
AE 16	2 659
ZC 113	7 687
Non cadastrée	146

DIT que le transfert à titre onéreux s'élève à 25 879.35 €

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant légal, à signer le bon de commande et à mandater la dépense correspondante ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget 2022.

Monsieur Michel Dumaine précise qu'une parcelle est issue du remembrement et que sa valeur a été estimée en fonction des valeurs de l'époque.

ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE L'ECOLE MATERNELLE :

Délibération n° 2022/056

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le poste informatique du bureau de direction de l'école maternelle Jacques Prévert en raison de la lenteur et des problèmes d'obsolescence du système qui ne prend plus en charge certains formats.

Un PC portable répondrait aux besoins en mobilité de madame La Directrice et serait plus fonctionnel. L'offre commerciale est la suivante :

<i>Entreprise</i>	<i>Prestation</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Société DELORME	Fourniture d'un pc portable	614,08 €	736,90 €
Informatique 6 rue de la	17 pouces avec souris sans fil		
Boule 61100 Flers	fourniture d'une imprimante couleur – scanner/copieur		

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé

et après en avoir délibéré, et à la majorité absolue des membres présents ou représentés,

DÉCIDE de l'acquisition d'un PC portable, d'une souris sans fil et d'une imprimante pour l'école maternelle de Messei.

VALIDE la proposition commerciale de la société Delorme Informatique présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant légal, à signer le bon de commande et à mandater la dépense correspondante ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget 2022.

VALIDATION DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE :

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que tous les devis ne sont pas parvenus à ce jour, ce qui ne permet pas la comparaison tant d'un point technique que financier, et propose donc de retirer ce point de l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à ce retrait.

AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur Michel Dumaine confirme, que l'augmentation de 3.5% de la valeur du point d'indice a été appliquée à compter du 1er juillet 2022. La prévision budgétaire pour l'année 2022 devrait couvrir cette dépense imprévue. Il aborde les inquiétudes sur les finances globales générées par des dotations susceptibles de diminuer qui vont impacter la capacité d'investissement et les coûts des énergies qui

augmentent. Un travail conséquent est à prévoir sur le recensement des pistes possibles d'économie des énergies. Éventuellement la possibilité d'une programmation différente de l'éclairage public ? Autres pistes sur les bâtiments publics ?

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Michel Dumaine informe l'Assemblée de la possibilité d'acquérir la parcelle AI 0218 – appartenant à Monsieur Gaugain. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, autorise le Maire à négocier un prix d'acquisition de 25 000 euros tous frais inclus en considérant que la commune aura des frais de démolition et d'aménagement de cette zone.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Ont signé le présent procès-verbal

MESSEI, le 11 juillet 2022

La secrétaire de séance

Brigitte VIARMÉ-DUFOUR



Le Maire

Michel DUMAINE

Affiché le 11 juillet 2022

Retiré le

[Handwritten signatures in black and blue ink, including names like 'Dumaine', 'Viarmé-Dufour', and others.]